

Novembre 2011

Fiche de l'Irsem n°9

**La stabilisation du voisinage de l'Union européenne
au sud de la Méditerranée depuis 1995 :
un aperçu des enjeux théoriques**

Morgane GERTZ

Pour citer ce document :

Morgane GERTZ, “ *La stabilisation du voisinage de l'Union européenne au sud de la Méditerranée depuis 1995 : un aperçu des enjeux théoriques*”

Fiche de l'Irsem n° 9,

novembre 2011, 11 pages

<http://www.irsem.defense.gouv.fr>

Novembre 2011

L'objet de cette fiche est de faire un point sur les débats théoriques permettant d'apporter un éclairage sur la problématique de la stabilisation du voisinage au sud de l'Union européenne depuis 1995. Dans ce cadre, nous adopterons une approche large de la politique de voisinage de l'Union européenne, en y incluant non seulement la Politique Européenne de Voisinage (PEV) mais également les processus liés au Partenariat Euromed. Après avoir présenté le contexte, en rappelant notamment les principaux enjeux géopolitiques et le rôle des différents acteurs impliqués dans les partenariats avec la Méditerranée, nous examinerons successivement le dilemme entre sécurité et démocratie puis la question de l'europanisation du voisinage.

Le développement des relations entre l'Union européenne et la Méditerranée

Présentation du contexte

Depuis la déclaration de Barcelone de 1995, les relations entre l'Union européenne et les pays non-européens de la Méditerranée se sont essentiellement développées dans le cadre du Partenariat Euromed. Cette initiative, dont le principal objectif était de créer un « espace commun de paix et de stabilité », s'articule autour de trois axes : (1) politique ; (2) économique et financier ; (3) social, culturel et humain¹. Cependant, lors du bilan des dix premières années de cette politique, le constat dressé à la fois par les pays européens et les pays méditerranéens est particulièrement sévère, et les résultats du processus de Barcelone sont jugés largement insatisfaisants quel que soit le domaine concerné.

L'un des objectifs lors du lancement de la Politique européenne de voisinage (PEV) en 2004 est de redonner un second souffle à ce partenariat, en limitant la division entre le voisinage à l'Est et au Sud, ainsi qu'en abandonnant l'approche régionale caractéristique du partenariat Euromed pour se concentrer sur une approche plus bilatérale (R. Del Sarto, T. Schumacher, 2005 ; F. Bicchi, 2010). En effet, en dépit des diverses initiatives visant à développer les relations avec les pays de la Méditerranée, les relations externes de l'Union Européenne depuis la fin des années 1980 ont principalement été centrées sur les pays de l'Est et le processus d'élargissement au détriment des voisins du Sud. L'inclusion des pays méditerranéens dans la PEV, avec pour objectif de rééquilibrer les relations de l'UE à l'Est et au Sud, ne fournit pas de résultats tangibles. L'approche plus bilatérale ne permet notamment pas de contourner les difficultés engendrées par le conflit israélo-palestinien, qui conduit régulièrement à l'arrêt des négociations entre l'Europe et les pays Méditerranéens.

Lors de sa campagne électorale en 2007, Nicolas Sarkozy évoque pour la première fois la mise en place d'une « Union Méditerranéenne », un partenariat régional ayant pour vocation d'encourager les relations entre les différents pays riverains de la mer Méditerranée. Cette initiative nationale est relativement mal accueillie par la plupart des partenaires européens et déclenche également des réactions contrastées de la part des pays méditerranéens. Les négociations entre la France et

¹ « Déclaration de Barcelone », adoptée lors de la Conférence euro-méditerranéenne (27-28 novembre 1995)

Novembre 2011

L'Allemagne lors de la présidence française de l'UE conduisent alors à l'intégration du projet dans le dispositif européen existant, qui sera rebaptisé « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée » (UpM). Cette politique, qui doit permettre de replacer la Méditerranée au cœur des débats sur la politique internationale de l'UE, a pour vocation de « concrétiser les objectifs de la déclaration de Barcelone »² au travers de projets concrets, à la fois régionaux et transnationaux, devant permettre à la coopération de se développer en dépit des conflits existants.

Cependant, tout comme le processus de Barcelone avant elle, l'UpM souffre d'un blocage institutionnel dû notamment au conflit israélo-palestinien. Dès début 2009, l'UpM est ainsi mise en veille suite aux tensions provoquées par l'offensive israélienne dans la bande de Gaza. Par ailleurs, en se concentrant principalement sur des projets concrets et sur la dimension plus économique et commerciale des relations avec les pays Méditerranéens, l'UpM diminue de fait la dimension politique à l'origine du lancement du partenariat Euromed. Or les récents événements au Maghreb et au Moyen-Orient témoignent de l'importance de cette dimension dans le cadre de l'objectif principal des relations de l'UE avec les pays Méditerranéens : la stabilisation du voisinage.

Documents de référence :

- Déclaration finale de la Conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Barcelone et son programme de travail, 27 et 28 novembre 1995 :
http://www.eas.europa.eu/euromed/docs/bd_en.pdf
- « L'Europe élargie – Voisinage : un nouveau cadre pour nos relations de l'Est et du Sud », Communication de la Commission au Parlement Européen et au Conseil du 11 mars 2003 :
http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/com03_104_fr.pdf
- Document d'orientation de la politique européenne de voisinage, Communication de la Commission du 12 mai 2004 :
http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/strategy/strategy_paper_fr.pdf
- Le processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée, Communication de la Commission au Parlement Européen et au Conseil du 20 mai 2008 :
http://eas.europa.eu/euromed/docs/com08_319_fr.pdf

- Federica Bicchì (2010), « The Impact of the ENP on EU-North Africa Relations : The Good, the Bad and the Ugly », in Richard G. Whitman, Stefan Wolff (éd.), *The Neighbourhood Policy in Perspective : Context, Implementation and Impact*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, pp. 206-222.
- Raffaella Del Sarto, Tobias Schumacher (2005), « From EMP to ENP : What's at stake with the European Neighbourhood Policy towards the Southern Mediterranean ? », *European Foreign Affairs Review*, vol.10, p. 17-38.

² Déclaration finale de la réunion des ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères
Marseille, 3-4 novembre 2008

Novembre 2011

Rôle des différents acteurs et enjeux géopolitiques

La définition et mise en place de la politique de l'UE en direction de son voisinage au sud de la Méditerranée s'inscrit dans le cadre d'une influence partagée entre les divers acteurs impliqués dans les partenariats existants et les instruments qui en découlent (I. Manners, 2010). Un nombre important d'acteurs est en effet mobilisés dans ces relations : la Commission (notamment les Directions Générales « Développement et Coopération » et, lorsqu'elle existait encore, « Relations Extérieures »), le Service Européen pour l'Action Extérieure, les Etats membres de l'Union européenne ainsi que des partenaires issus de la société civile et du secteur privé.

Si l'objectif de cette fiche n'est pas d'analyser les politiques étrangères individuelles des Etats-membres, il est néanmoins essentiel de rappeler, comme le font de nombreux auteurs, que certains pays ont joué un rôle déterminant dans la formulation de la politique Méditerranéenne de l'UE. C'est notamment les cas des « grands du Sud » (France, Espagne, Italie) qui ont agi comme des entrepreneurs politiques, et dont l'action a parfois été centrale pour la création de nouveaux partenariats³ (E. Barbé, 1998 et 2007; F. Bicchì, 2007). Leur action est le résultat d'une préoccupation pour l'équilibre entre les différents voisinages de l'UE, le Sud étant régulièrement délaissé au profit de la coopération avec les pays de l'est à la suite de la chute de l'URSS (F. Bicchì, 2007 ; K. Smith, 2003 et 2005 ; E. Barbé, 2008).

À l'inverse, dans le cadre de la mise en place de la Politique Européenne de Voisinage, c'est la Commission, et non les Etats, qui a joué ce rôle d'entrepreneur (F. Bicchì, 2007). Cependant, la dimension très sécuritaire de cette politique, notamment dans le contexte de l'après 11 septembre, peut également être perçue comme le résultat des interactions et négociations interétatiques au sein du Conseil des Ministres et du Conseil Européen. Cette approche peut alors être appréhendée au travers des grilles de lectures fournies par les théories de l'intergouvernementalisme (S. Hoffman) ou de l'intergouvernementalisme libéral (A. Moravscik), les considérations économiques étant, dans le deuxième cas, prioritaires sur les considérations géopolitiques.

- Esther Barbé (1998), « Balancing Europe's Eastern and Southern Dimensions », in J. Zielonka (éd.), *Paradoxes of European Foreign Policy*, La Haye : Kluwer Law, pp. 117-130.
- Esther Barbé (2007), « L'UE et son voisinage en Méditerranée », in J. Rupnik (éd.), *Les Banlieues de l'Europe : Les politiques de voisinage de l'Union européenne*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 151-173
- Federica Bicchì (2007), *European Foreign Policy Making Toward the Mediterranean*, Basingstoke : Palgrave Macmillan.
- Ian Manners (2010), 'European Union Normative Power' in Richard G. Whitman, Stefan Wolff (éd.), *The Neighbourhood Policy in Perspective : Context, Implementation and Impact*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, pp. 29-50.

³ On peut citer par exemple le rôle de l'Espagne lors du lancement du Processus de Barcelone ou de la France à travers son initiative d'Union pour la Méditerranée

Novembre 2011

- Andrew Moravcsik (1999), *The Choice for Europe. Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*, Londres : Routledge.
- Karen E. Smith (2005), « The outsiders: the European neighbourhood policy », *International Affairs*, Vol. 81, n°4, pp. 757-773.
- Karen E. Smith (2008), *European Union foreign policy in a changing world*, Cambridge : Polity Press.

Stabilisation : la sécurité au détriment de la démocratisation

Suite aux attentats du 11 septembre 2001, les enjeux sécuritaires deviennent de plus en plus présents dans les relations de l'UE avec le voisinage au sud de la Méditerranée (G. Joffe, 2008), notamment lorsqu'ils sont liés à la dimension externe de la sécurité interne européenne (gestion des frontières, migration, terrorisme, criminalité organisée, etc.). Cette évolution se fait bien souvent au détriment du processus de démocratisation du voisinage (S. Wolff, 2009 ; K. Kausch, R. Young, 2009). L'un des principaux objectifs de la Politique Européenne de Voisinage est en effet de permettre l'opérationnalisation des grands objectifs de sécurité tels qu'ils avaient été définis en 2003 dans la Stratégie européenne de sécurité⁴. Cette stratégie insiste sur la nécessité de sécuriser le voisinage européen afin d'éviter que cette insécurité puisse se propager au sein même de l'UE. L'une des idées initiales est que la meilleure protection contre l'insécurité est de s'entourer d'un « cercle d'amis », des Etats démocratiques et partageant les valeurs de l'UE (S. Biscop, 2010).

Il existe cependant une forte tension entre ces objectifs de stabilisation par la démocratisation, qui représente une vision au long terme, et la réalité des impératifs à court terme tels qu'ils sont perçus au sein de l'UE (S. Biscop, 2010 ; E. Barbé, 2007). L'UE dans le cadre de sa politique de voisinage tend à favoriser la stabilité et ses intérêts économiques, au détriment d'une approche plus politique en faveur du processus de démocratisation dans la région. Il existe ainsi une incohérence entre une UE qui encourage le pluralisme au travers d'initiatives en direction de la société civile (ex. le « Forum Civil Euromed ») et la recherche de stabilité et de sécurité immédiate, au risque de négocier avec des régimes autoritaires, impliquant de fait une limitation du pluralisme politique (E. Barbé, 2007). En se focalisant sur des projets concrets et en s'éloignant volontairement des sujets « sensibles », la mise en place de l'Union pour la Méditerranée entraîne également la dilution du caractère politique à l'origine du Partenariat Euromed au profit d'une approche plus rationnelle fondée prioritairement sur des partenariats économiques (K. Kausch, R. Young, 2009). La question de la lutte contre le terrorisme, pour laquelle l'UE cherche des alliés parmi les gouvernements au sud de la Méditerranée, soulève également la question du respect de l'Etat de droit dans ces pays et donc des risques de violation des droits de l'homme dans l'application de ces mesures (S. Wolff, 2009).

Par ailleurs, le voisinage méditerranéen de l'UE inclut des zones de conflit (Moyen Orient, Sarah Occidentale) et rapproche l'UE d'autres terrains de conflit. Le Partenariat Euromed n'est cependant pas

⁴ « Une Europe sûre dans un monde meilleur - Stratégie européenne de sécurité », 12 décembre 2003 : <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/031208ESSIIFR.pdf>

Novembre 2011

conçu comme un mécanisme de résolution des conflits et est indépendant du processus de paix au Moyen Orient. Même si ce conflit a eu des répercussions concrètes sur la dimension régionale du Partenariat Euromed, l'action de l'UE dans ce cadre se limite à des outils de 'soft power', notamment en encourageant le dialogue entre les acteurs. Certains auteurs notent ainsi que ce partenariat, malgré de nombreux blocages, est l'un des seuls forums internationaux qui a permis de réunir Israël et les pays arabes autour de problématiques communes (en dehors de la question de la résolution du conflit) ce qui peut déjà être considéré comme une réussite (K. Smith, 2005 ; E. Barbé, 2007).

Cependant, en matière de coopération politique, l'UE s'est beaucoup focalisée sur la dimension bilatérale des relations avec les pays de la Méditerranée au détriment de la dimension régionale. Or cette dernière dimension est nécessaire si l'UE souhaite être un acteur à part entière dans la gestion des conflits, ce qui explique en partie pourquoi les conflits n'ont pas été une priorité dans les politiques de l'UE en direction de son voisinage. Dans ce cadre, il est intéressant de se demander si l'UE a pour vocation de se limiter à être une puissance civile dans la région (K. Smith, 2005), ou si cela crée un « capability-expectations gap » au regard du rôle que devrait jouer l'UE sur la scène internationale (C. Hill, 1993).

- Esther Barbé (2007), « L'UE et son voisinage en Méditerranée », in J. Rupnik (éd.), *Les Banlieues de l'Europe : Les politiques de voisinage de l'Union européenne*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 151-173
- Sven Biscop (2010), « The ENP, Security, and Democracy in the Context of the European Security Strategy », in Richard G. Whitman, Stefan Wolff (éd.), *The Neighbourhood Policy in Perspective : Context, Implementation and Impact*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, pp. 73-88.
- Christopher Hill (1993), « The Capability-Expectations Gap, or Conceptualizing Europe's International Role », *Journal of Common Market Studies*, Vol. 31, n°3, pp. 305-328.
- George Joffe (2008), « The European Union, Democracy and Counter-Terrorism in the Maghreb », *Journal of Common Market Studies*, Vol. 46, n°1, pp. 147-71.
- Kristina Kausch, Richard Young (2009), « The End of the Euro-Mediterranean Vision ? », *International Affairs*, Vol. 85, n°5, pp. 963-975.
- Karen E. Smith (2005) « Beyond the civilian power debate. », *Politique Européenne*, Vol. 17, n°1, pp. 63-82
- Sarah Wolff (2009), « The Mediterranean Dimension of EU Counter-terrorism », *Journal of European Integration*, Vol. 31, n°1, pp. 137-156.

Novembre 2011

La stabilisation du voisinage par l'Européanisation

Définition du concept d'Européanisation

Avant d'être appliqué aux relations extérieures de l'UE, le concept d'européanisation a principalement été développé afin d'analyser les conséquences de l'intégration européenne sur les Etats-membres. L'impact de cette intégration peut être analysée de trois manières différentes (B. Palier, Y. Surel, 2007) : (1) en se focalisant sur le processus de décision européen, son évolution au cours du temps et l'influence que les Etats ont eu sur ce processus (approche « bottom-up ») ; (2) à travers l'étude de l'adaptation des Etats aux évolutions ayant lieu au niveau européen (approche « top-down ») ; (3) en se concentrant sur les interactions entre le niveau national et le niveau européen, considérant ainsi les dimensions « bottom-up » et « top-down » comme un phénomène circulaire.

Les premières analyses de l'européanisation se sont principalement focalisées sur l'impact de l'Union Européenne sur les structures nationales (« top-down »). Cette approche, développée à partir des années 1990 est étroitement liée au besoin de comprendre les conséquences de l'intégration européenne sur les Etats membres en allant au-delà du traditionnel débat entre intergouvernementalistes et institutionalistes. L'une des premières définitions du concept a été proposée par R. Ladrech de la manière suivante : « *an incremental process reorienting the direction and shape of politics to the degree that EC political and economic dynamics become part of the organizational logic of national politics and policy-making* » (R. Ladrech, 1994). Bien que la pertinence de cette approche ne soit pas questionnée en tant que telle, il apparaît rapidement qu'il ne s'agit que de l'une des dimensions du processus. L'approche « top-down » seule n'est pas suffisante pour comprendre la complexité de l'intégration européenne, qui ne doit pas être perçue uniquement au travers de son impact sur les Etats-membres, mais également dans la manière dont ces Etats façonnent la création des institutions, normes et règles européennes (« bottom-up ») (M. Cowles, J. Caporaso, T. Risse-Kapen, 2001).

Par la suite, les recherches sur l'européanisation ont révélé qu'il s'agit en réalité d'un processus complexe d'interactions, au travers desquelles les Etats membres ne font pas qu'importer (« download ») passivement les politiques européennes au niveau national, mais tentent simultanément d'exporter (« upload ») leurs préférences au niveau européen (T. Börzel, 2002 ; C. Radaelli, 2001 ; G. Menz, 2011). Ce processus à double sens permet ainsi une meilleure compréhension des dynamiques complexes issues de l'intégration européenne et peut, dans une certaine mesure, apporter un éclairage intéressant sur les relations extérieures de l'UE, particulièrement avec son voisinage.

- Tanja Börzel (2002), « Pace-Setting, Foot-Dragging, and Fence-Sitting. Member State Responses to Europeanization », *Journal of Common Market Studies*, Vol. 40, n°2, p. 193-214.
- Robert Ladrech (1994), « Europeanization of Domestic Politics and Institutions: the Case of France », *Journal of Common Market Studies*, Vol. 32 n°1, p. 69-88.
- Georg Menz (2011), « Stopping, Shaping and Moulding Europe: Two-Level Games, Non-State Actors and the Europeanization of Migration Policies », *Journal of Common Market Studies*, Vol. 49, n°2, p. 437-462.

Novembre 2011

- Bruno Palier, Yves Surel (éd.) (2007), *L'Europe en action : l'Européanisation dans une perspective comparée*, Paris : L'Harmattan.
- Claudio Radaelli (2001), « The Domestic Impact of European Public Policy: Notes on Concepts, Methods and the Challenge of Empirical Research », *Politique Européenne*, n°5, p. 107-142.
- Thomas Risse, Maria Cowles, James Caporaso (2001), *Transforming Europe : Europeanization and domestic change*, New York : Cornell University Press.
- Ruben Wong (2005), « The Europeanization of Foreign Policy », in Christopher Hill, Michael Smith, (éd.), *International Relations and the European Union*, Oxford : Oxford University Press.

L'eupéanisation par la conditionnalité

Développé initialement dans une perspective interne à l'Union européenne, le concept d'eupéanisation a évolué pour être intégré à la réflexion sur les relations extérieures de l'UE, dans un premier temps dans le cadre de l'élargissement puis pour analyser les relations avec le voisinage (A. Gawrich, I. Melnykovskai, R. Schweikert, 2010). Des auteurs tels que R. Epstein, F. Schimmelfennig ou U. Sedelmeier ont joué un rôle considérable dans le développement théorique de ce concept, notamment en étudiant le rôle joué par la conditionnalité dans le processus d'élargissement. La conditionnalité comme instrument politique apparaît en effet avec la fin de la guerre froide et le processus d'élargissement vers l'Est. Elle est ensuite étendue aux relations avec les autres pays tiers et devient un instrument-clé des relations extérieures de l'UE (K. Smith, 2008). Il s'agit ainsi d'un outil central de la politique de voisinage de l'UE, qui permet de lier les bénéfices perçus par un Etat tiers à des réformes politiques, économiques et sociales. Dans le cadre de la conditionnalité politique, ces règles peuvent par exemple concerner des évolutions dans le domaine de la protection des droits de l'homme et du pluralisme politique, affichant ainsi un objectif de démocratisation (K. Smith, 2008). La conditionnalité peut être positive ou négative ; dans le premier cas, il s'agit de récompenser des évolutions souhaitées par l'UE par des bénéfices tels que l'accès au marché intérieur ou, dans le cadre de l'élargissement, l'adhésion à l'UE alors que la conditionnalité négative, au contraire, correspond à des mesures venant sanctionner le manque de progrès.

La conditionnalité a été un instrument très efficace dans le processus d'élargissement (R. Epstein, U. Sedelmeier, 2008), notamment grâce à l'ampleur du bénéfice final – l'adhésion à l'UE (F. Schimmelfennig U. Sedelmeier, 2005 et 2006), et l'UE a cherché à appliquer des mécanismes similaires pour eupéaniser les pays de son voisinage. Cette dimension de l'action extérieure de l'UE s'inscrit dans le cadre de son action en tant que puissance normative, qui cherche à agir sur la scène internationale en exportant des normes qui lui sont propres (I. Manners, 2002). La particularité de la conditionnalité dans les relations avec la Méditerranée réside dans le fait qu'il n'existe aucune perspective d'adhésion pour les pays concernés, ce qui a conduit certains spécialistes à s'interroger sur la possibilité de poursuivre l'eupéanisation du voisinage sans offrir de perspective d'intégration (J. Rupnik, 2007). Est-ce que cet instrument reste efficace sans la « carotte » de l'adhésion ? Au-delà de

Novembre 2011

L'adhésion, l'UE propose en effet des perspectives de bénéfices indéniables – la PEV a pour ambition d'apporter « tout sauf les institutions » – qui peuvent représenter un attrait important pour les pays de la Méditerranée mais qui ne s'avèrent pas toujours suffisantes. La Tunisie par exemple a souvent préféré décliner certaines aides techniques ou financières de l'UE plutôt que de permettre une trop grande ingérence dans sa politique interne (F. Bicchi, 2010).

- Federica Bicchi (2010), « The Impact of the ENP on EU-North Africa Relations : The Good, the Bad and the Ugly », in Richard G. Whitman, Stefan Wolff (éd.), *The Neighbourhood Policy in Perspective : Context, Implementation and Impact*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, pp. 206-222.
- Rachel Epstein, Ulrich Sedelmeier, « International Influence Beyond Conditionality? », *Journal of European Public Policy*. Vol. 15 n°6, 2008, pp. 795-955.
- Andrea Gawrich, Inna Melnykovskai, Rainer Schweikert (2010), « Neighbourhood Europeanization through ENP: The Case of Ukraine », *Journal of Common Market Studies*, Vol. 48, n°5, pp. 1209–1235.
- Ian Manners (2002), « Normative Power Europe : A Contradiction in Terms ? », *Journal of Common Market Studies*, Vol. 40, n°2, pp. 235-258.
- Jacques Rupnik, « L'Europe et ses périphéries », in J. Rupnik (éd.), *Les Banlieues de l'Europe : Les politiques de voisinage de l'Union européenne*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 9-40.
- Frank Schimmelfennig, Ulrich Sedelmeier (éd.). *The Politics of European Union Enlargement : Theoretical Approaches*. Londres : Routledge, 2005.
- Frank Schimmelfennig, Ulrich Sedelmeier (éd.). *The Europeanization of Central and Eastern Europe*. Ithaca : Cornell University Press, 2006.
- Karen Smith (2008), « The Use of Political Conditionality in the EU's Relations with Third Countries: How Effective? », *European Foreign Affairs Review*, vol. 3, n°2, pp. 253-274.

L'eupéanisation au-delà de la conditionnalité

L'eupéanisation peut également revêtir des aspects beaucoup moins formels et tout aussi efficaces que la conditionnalité. Les travaux de S. Lavanex et F. Schimmelfennig révèlent ainsi que l'eupéanisation, au-delà de l'approche rationaliste de la conditionnalité, peut être perçue au travers d'une approche plus institutionnaliste. En effet, il est possible de détecter des mécanismes d'eupéanisation en dehors du cadre strict de la conditionnalité, et l'influence européenne sur la scène internationale s'étend bien au-delà des approches plus traditionnelles des relations extérieures. La politique de voisinage peut ainsi être considérée selon un processus de socialisation de longue durée, plutôt que du point de vue de l'application utilitaire de la conditionnalité (R. Epstein, U. Sedelmeier, 2008), notamment au travers des institutions mises en place. Cette socialisation repose également sur l'application du principe de copropriété (« joint ownership ») présent dans la PEV, qui encourage la participation et l'implication des pays-partenaires dans la mise en place des programmes de la PEV, ainsi que par le principe de « benchmarking » qui permet à l'UE de s'engager de manière active dans la

Novembre 2011

région (R. Del Sarto, T. Schumacher, 2005). La gouvernance multi-niveaux qui s'est mise en place autour des différentes formes de partenariats avec le voisinage offre ainsi à l'UE des opportunités supplémentaires de diffusion de ses idées auprès de son voisinage (P.J. Cardwell, 2011).

Les auteurs notent cependant que la plupart des exemples allant dans ce sens sont issus du voisinage à l'est et non au sud. Selon Ian Manners, cette distinction proviendrait principalement du fait qu'un processus de socialisation au long terme est plus difficile dans les pays du sud de la Méditerranée, où l'UE ne peut que très difficilement se reposer sur une société civile active et de forts mouvements pro-démocratie (I. Manners, 2010). Il sera néanmoins nécessaire de remettre en question ce postulat au regard des récents développements dans le monde arabe, bien qu'il soit pour l'instant trop tôt pour évaluer les répercussions de ces mouvements sur les relations entre l'UE et son voisinage méditerranéen.

- Paul James Cardwell (2011), « EuroMed, ENP and the Union for the Mediterranean: Overlapping Policy Frames in the EU's Governance of the Mediterranean », *Journal of Common Market Studies*, Vol. 49, n°2, pp. 219-241.
- Rachel Epstein, Ulrich Sedelmeier (2008), « International Influence Beyond Conditionality » ? *Journal of European Public Policy*. Vol. 15 n°6, pp. 795-955.
- Sandra Lavanex (2008), « A Gouvernance Perspective on the European Neighbourhood Policy : Integration Beyond Conditionality », *Journal of European Public Policy*, Vol. 15, n°6.
- Sandra Lavanex, F. Schimmelfennig (2009), « EU Rules Beyond EU Borders: Theorizing External Governance in European Politics », in *Journal of European Public Policy*, Vol. 16, n°6, pp. 791-812.
- Ian Manners (2010), « European Union Normative Power » in Richard G. Whitman, Stefan Wolff (éd.), *The Neighbourhood Policy in Perspective : Context, Implementation and Impact*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, pp. 29-50.
- Raffaella Del Sarto, Tobias Schumacher (2005), « From EMP to ENP : What's at stake with the European Neighbourhood Policy towards the Southern Mediterranean ? », *European Foreign Affairs Review*, vol.10, p. 17-38.

En conclusion, il convient de rappeler que le concept d'eupéanisation n'est appliqué aux relations avec le voisinage que depuis peu, et qu'il reste encore de nombreuses dimensions de ce phénomène à étudier. Si l'on considère l'eupéanisation comme un phénomène circulaire incluant une approche « bottom-up » et « top-down », il serait indispensable de s'interroger sur l'impact des pays extérieurs sur la formulation des politiques européennes afin de déterminer si, au-delà d'une eupéanisation « top-down », ils ont également la possibilité d'exporter leurs préférences auprès des institutions européennes. Par ailleurs, les études de la conditionnalité et de la socialisation se reposent essentiellement sur le niveau étatique de la coopération avec les pays du voisinage, et il conviendrait donc de se pencher également sur les acteurs du infra- et non-étatiques, afin d'avoir une perception plus complète des mécanismes à l'œuvre. Enfin, il n'existe pour l'instant que très peu d'analyses comparées entre le « Sud » et l'« Est » dans les études de la politique de voisinage de l'Union Européenne, les spécialistes de cette politique ayant tendance à se focaliser sur l'une ou l'autre des ces aires géographiques. Une approche

Novembre 2011

comparée, certes compliquée par la diversité entre et au sein de ces deux espaces, pourrait apporter un éclairage supplémentaire sur la politique européenne en matière de stabilisation du voisinage.